



représentation
fédéralisme
innovation sociale
formation
international
jeunesse

Kit de mobilisation



POUR LA RÉUSSITE DE TOUS L'UNIVERSITÉ DOIT FAIRE PLUS

TOUT LE MONDE DEVRAIT AVOIR LE DROIT DE RÉUSSIR SES ÉTUDES

+ d'infos sur

www.fage.org

Bonjour à toi,

Si tu lis ces quelques lignes, soit tu désires t'informer sur la façon de procéder pour lutter contre les inégalités, soit tu montes déjà une action et essayes de trouver des petites astuces, soit tu as ce document et tu es tout simplement curieux.

Dans tous les cas, je t'invite à continuer ta lecture. Le handicap n'est pas la priorité des établissements de l'enseignement supérieur, et pourtant, cet enseignement se doit d'être accessible à tous, que ce soit financièrement, physiquement ou pédagogiquement. La loi du 11 février 2005 oblige les universités notamment à accueillir des étudiants en situation de handicap.

Malheureusement, ce n'est que très rarement le cas. Les conditions d'accueil sont très différentes suivant les établissements : un service dédié, des personnels encadrants, un soutien scolaire ou un suivi amélioré de l'étudiant, du matériel dédié, des locaux accessibles, le transport entre les différents lieux qui font la vie étudiante.

Sais-tu ce qui se fait chez toi ?

Ce document a été créé pour t'accompagner et t'aider dans tes démarches. Il n'est pas exhaustif mais te permettra d'appréhender dans sa globalité la question du handicap dans l'enseignement supérieur, et avec une bonne application, pourra permettre à des personnes en situation de handicap d'accéder aux études supérieures comme tout un chacun devrait pouvoir y prétendre.

Ce document est donc à utiliser sans retenu, et n'hésites pas à nous contacter si besoin.

Sommaire

Savoir

- I. Définition du handicapp.4
- II. Pourquoi se poser la question du handicap dans l'enseignement supérieur ?....p.7
- III. Un enseignement supérieur démocratique et accessible à tous ?p.9
- IV. Quelles adaptations possibles dans l'enseignement supérieur ?p.12

Agir

- I. Les enjeuxp.16
- II. Quel rôle pour les associations étudiantes ?.....p.17
 - 1. *Accompagnement et accueil*
 - 2. *Mettre en place des animations*
 - 3. *La cartographie*
- III. Quelle place des élus étudiants ?p.24
- IV. Pour aller plus loinp.25

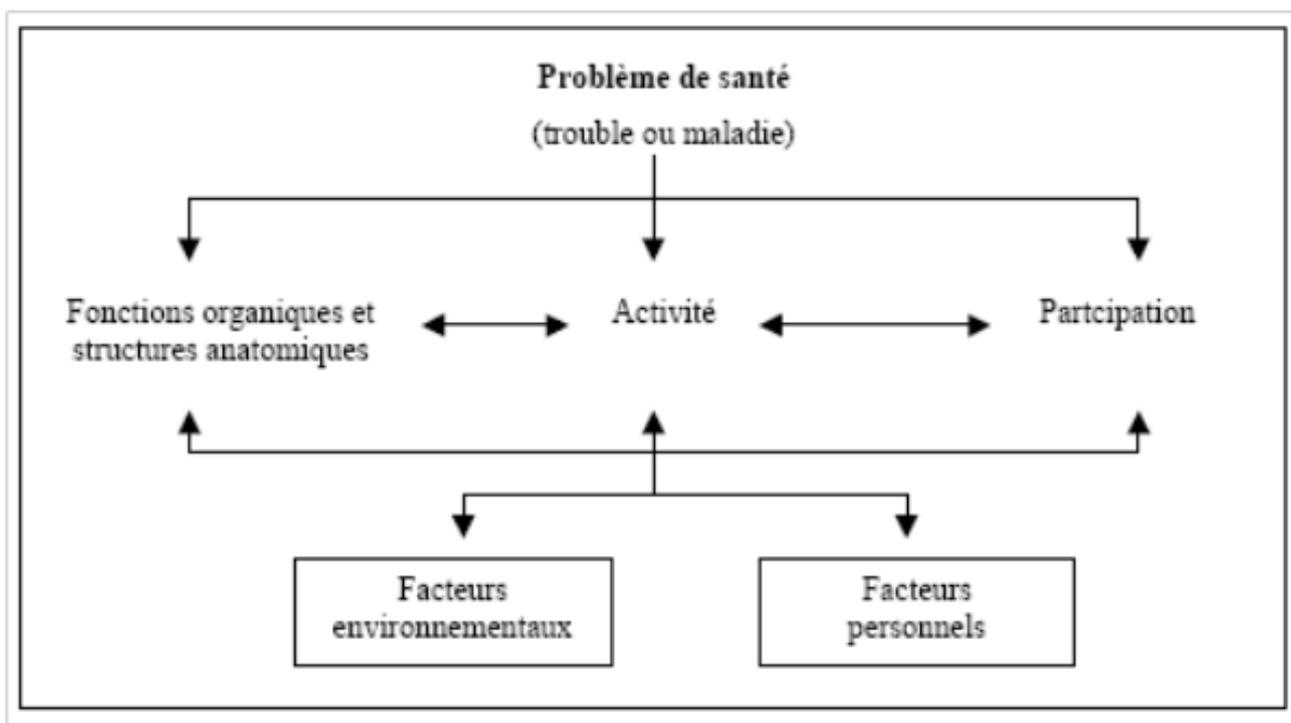
Savoir

I. Définition du handicap

1. La loi du 11 février 2005

Jusqu'à la parution de la loi du 11 février 2005 il n'y avait pas de définition légale du handicap. Cette dernière caractérise le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » .

Cette loi prévoit que « les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études ».



Le schéma ci-dessus de la CIH (Classification Internationale des Handicaps) de 2007 illustre que plusieurs facteurs en plus du problème de santé influent sur la réalisation d'une activité et ainsi sur la participation à la société.

Ainsi le facteur environnemental, qui est un élément extérieur, permet ou empêche la participation : selon l'accessibilité des lieux et l'accueil qui est fait aux personnes en situation de handicap, celles-ci vont pouvoir participer ou non à une activité. Plus l'environnement sera adapté, plus la personne participera à la vie en société.

2. Les différents types et degrés de handicap



Il ne faut pas oublier qu'il existe plusieurs types de handicaps :

La déficience motrice est l'ensemble des limitations fonctionnelles au niveau de la coordination des mouvements, de la locution, de la mobilité et de la dextérité. On peut citer par exemple la paraplégie de naissance ou suite à un accident, la paralysie d'origine cérébrale ou la sclérose en plaques.

Les personnes en situation de handicap moteur se reconnaissent notamment par l'usage de fauteuil roulant, d'une prothèse ou d'une canne, ou à travers des déficiences moins visibles comme l'incapacité de s'exprimer verbalement, de manipuler les objets, d'écrire ou de marcher.

Il est donc important de définir des différences entre la déficience motrice des membres inférieurs et la déficience motrice des membres supérieurs car les aménagements seront alors différents.

Quelles sont les limitations ?

- Difficultés d'accès aux lieux d'études et de vie étudiante ;
- Difficultés pour les prises de notes en cours, besoin de tutorat et soutien, matériel pas adapté...

La déficience visuelle se définit par la cécité et la mal voyance.

La mal voyance comporte plusieurs manifestations et degrés différents comme l'atteinte de la vision centrale, l'atteinte de la vision périphérique, la vision floue, etc.

L'autonomie de chaque étudiant en situation de handicap visuel va dépendre de ses propres capacités d'une part à utiliser son potentiel visuel restant et d'autre part à développer ses autres sens, tout en sachant exploiter les aides techniques, optiques, animalières, etc. qui sont à sa disposition.

La déficience visuelle se décompose en trois degrés principaux :

- aveugle complet (ou seule perception de la lumière) ;
- malvoyant ;
- autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire).

Quelles sont les limitations ?

- Absence de repères tactiles ou visuels, donc difficulté d'accès aux lieux d'études et à la vie étudiante ;
- Obstacles indétectables ;
- Difficultés dans la prise de notes, besoin de tutorat et de soutien ;
- Matériel inexistant : informatique, braille, synthèse vocale,...



La déficience auditive

Les manifestations de la surdité sont très variables selon les individus : de l'absence totale de perception des sons jusqu'aux difficultés à entendre à des degrés différents.

On peut donc distinguer la surdité légère, sévère ou profonde, ainsi que la surdité de naissance ou acquise (qui a ensuite des répercussions sur le langage).

Les façons de communiquer avec une personne en situation de handicap auditif sont la parole (grâce à la lecture sur les lèvres ou à un appareil auditif) ou l'approche gestuelle (grâce à la langue des signes française – LSF ou le langage parlé complété - LPC).

Quelles sont les limitations ?

- Absence de structure d'accueil pour guider ;
- Difficultés dans la prise de notes, besoin de tutorat et de soutien.

Les autres déficiences

Il existe également d'autres déficiences qui constituent un handicap :

- troubles spécifiques du langage (dyslexie) ;
- troubles psychiques ;
- troubles de santé invalidants temporaires ou chroniques (susceptibles d'impacter le rôle et la place de l'étudiant dans l'université).

Les associations étudiantes, comme les structures d'accueil et l'administration de l'établissement, doivent donc prendre en compte les différentes situations et degrés de handicap, qui peuvent être temporaires, durables ou de naissance, et qui débouchent dès lors sur des aménagements spécifiques correspondants. Il faut bien intégrer que chaque étudiant a une situation particulière et que chaque solution mise en place sera individuelle.

Il est important que les étudiants, enseignants, personnels administratifs et techniques soient sensibilisés aux différents types de handicaps et adaptations à mettre en place. Trop de représentations faussées, superstitions ou stéréotypes existent, freinant de bonnes conditions d'accueil et d'intégration des étudiants en situation de handicap. Cela ne peut plus relever seulement d'une bonne volonté ou des seules compétences des personnels des « services handicap », mais doit être porté par tous.

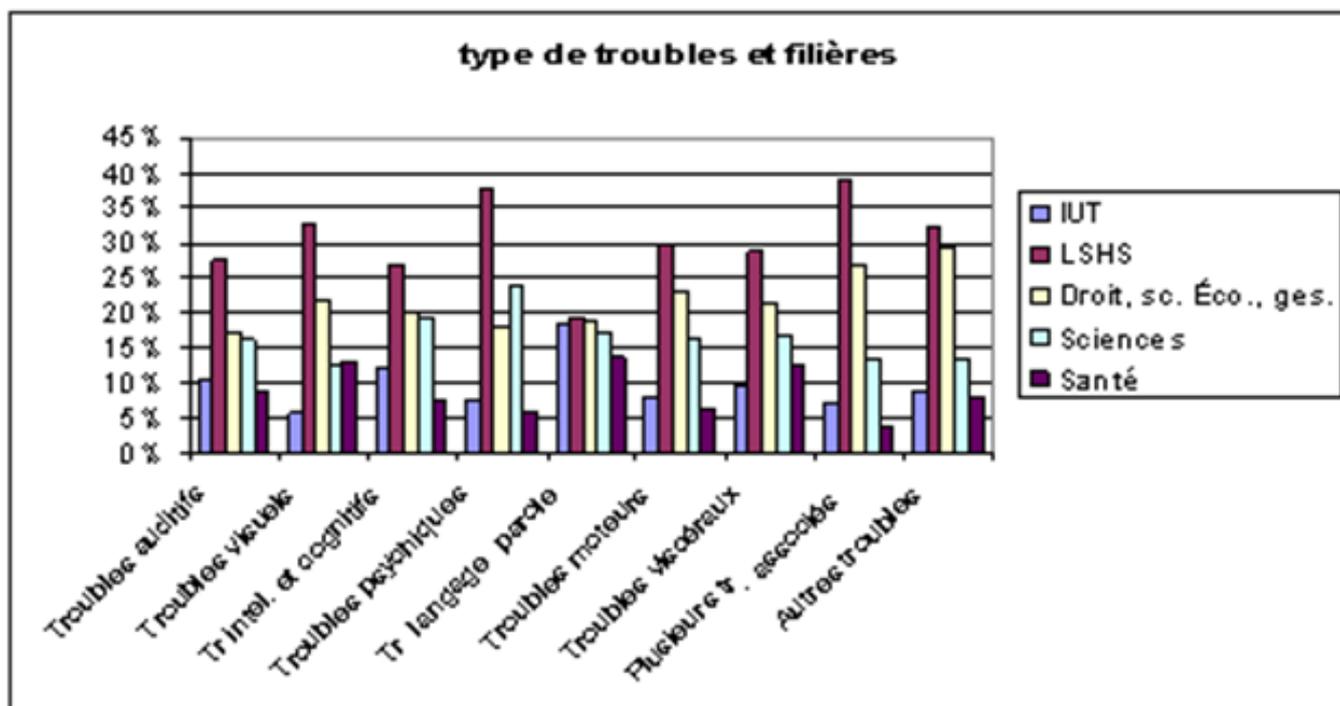
3. À prendre en compte

Les problèmes rencontrés par une personne en situation de handicap sont divers mais trois éléments sont importants à relever pour mieux les comprendre :

- **Le temps** : les méthodes d'apprentissage auxquelles les étudiants ont recours peuvent prendre extrêmement de temps (lecteurs, preneurs de notes, répétiteurs, enregistrements de cours, etc.). Par ailleurs, il se peut que l'étudiant à mobilité réduite arrive en retard à un cours ou doive repartir avant la fin car le temps imparti pour aller d'un cours à l'autre empêche souvent d'accéder à temps à tous les cours.
- **L'accessibilité** : l'accessibilité aux salles de cours peut poser problème. Dans un amphithéâtre en gradin, l'étudiant en fauteuil roulant se retrouve la plupart du temps en haut et au fond de la salle. Il a alors difficilement accès aux documents distribués. Les étudiants avec des déficiences visuelles peuvent aussi avoir des problèmes de lecture sur le tableau, par exemple.
- **Les changements** : les étudiants en situation de handicap organisent souvent leurs activités bien en avance. Des changements de dernière minute dans l'affectation des salles de cours ou des dates d'examens peuvent perturber gravement leur organisation.

1. La situation en quelques chiffres

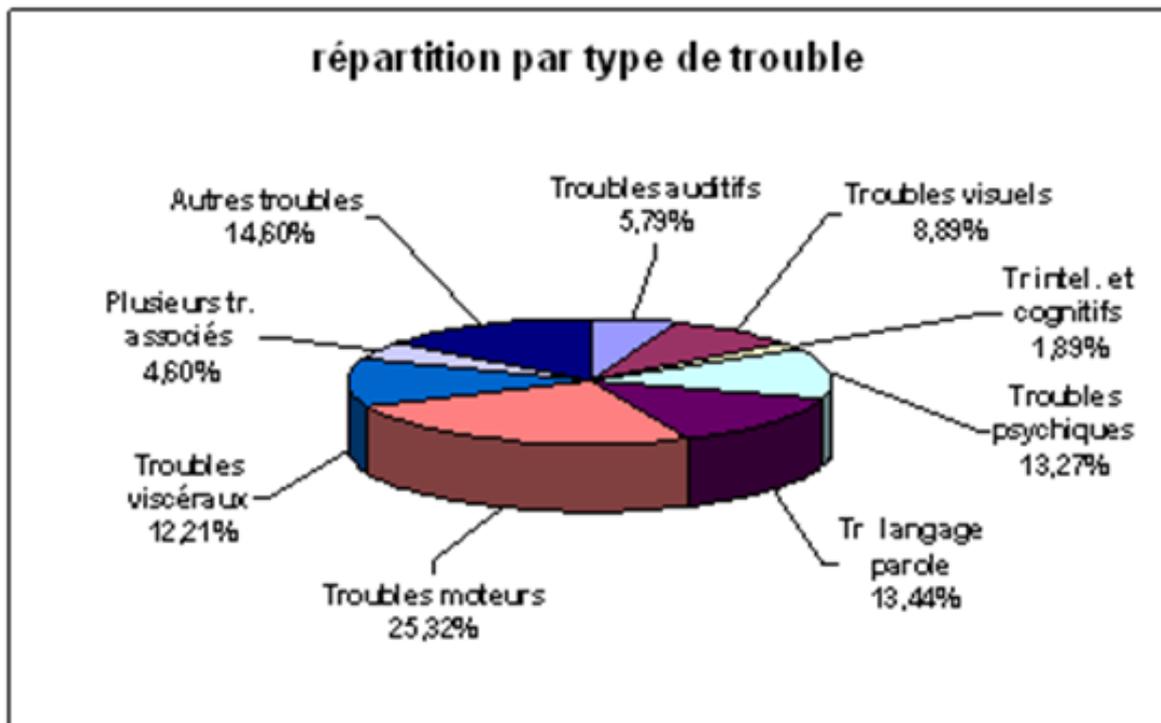
Les étudiants handicapés ne sont plus relégués aux seuls établissements spécialisés : depuis 2005, leur nombre a augmenté d'environ 40 % au sein de nombreuses filières de formation ordinaires. Ainsi au cours de l'année 2010 / 2011, plus de 12 000 étudiants fréquentaient les établissements d'enseignement supérieur, qu'il s'agisse d'université, d'école d'ingénieur, de STS, de CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Écoles), ce qui représente une variation de + 17 % par rapport à la période 2009 / 2010 . Les étudiants en situation de handicap sont particulièrement représentés dans les filières LSHS et droit / sciences éco / gestion (cf. tableau ci-dessous « *Type de troubles et filières* » en 2010 – 2011)



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a fortement contribué à accélérer l'accès des étudiants handicapés aux études supérieures en incitant les établissements à s'adapter et à améliorer leur intégration. Néanmoins des progrès importants restent à réaliser en matière d'accès à la formation. Les étudiants en situation de handicap ne représentaient que 0.5 % de la population étudiante pour l'année 2010 – 2011.

Les chiffres dans l'enseignement supérieur sont faibles. Cette situation est liée en partie à l'inadaptation du monde universitaire et à son manque de moyens pour l'accueil et le soutien tout au long de la scolarité des étudiants en situation de handicap.

Malgré tout, il est vrai que de nombreux établissements se sont aujourd'hui équipés de rampes d'accès, d'ascenseurs et autres aménagements pour faciliter leur accès à des étudiants souffrant d'un handicap moteur. Mais le handicap ne se définit pas seulement comme moteur : il peut aussi être sensoriel, mental, psychique ou associé plusieurs troubles (cf. tableau « *Répartition par type de trouble* » ci-dessous).



2. Problématique

Ces chiffres ne sont cependant pas précis, car il est très difficile de connaître exactement le nombre d'étudiants handicapés inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur. En effet, les chiffres communiqués ne concernent que les étudiants dont le handicap nécessite la mise en place de mesures d'adaptation ou de compensation relevant des compétences de l'établissement ou de la MDPH (Maison Départementales des Personnes Handicapées).

Voici certaines des causes de ce problème :

- Les formalités d'inscription et les critères de reconnaissance du handicap peuvent différer selon les établissements, qui n'ont pas toujours connaissance des critères officiels du handicap.
- Certains étudiants peuvent aussi ne pas vouloir mentionner leur handicap de peur d'être marginalisés, que ce soit par manque d'information, ou parce qu'ils n'acceptent pas leur situation.
- Également, certains « services handicap » dans les universités ne comptabilisent que les étudiants dont ils ont la charge, quand d'autres comptabilisent tous les étudiants qui se présentent pour des renseignements.
- Les conditions d'accueil et la situation de ces étudiants varient énormément d'une université à l'autre. Certaines universités se limitent à une aide administrative ; d'autres proposent un véritable service d'aide aux étudiants.

Un enseignement supérieur qui se veut démocratique doit permettre à tous les étudiants d'y avoir accès et de réussir leur parcours d'étude. Cette démocratisation passe par la mise en place de moyens disponibles pour tous, comme la mise à disposition des supports pédagogiques, la mise en place de cours de tutorat, etc., mais aussi par la mise en place d'actions de sensibilisation et de cohésion avec et pour les étudiants les plus isolés ou en difficulté.

Faire sa place dans l'enseignement supérieur peut être un vrai parcours du combattant. Se repérer dans les bâtiments, s'adresser au bon bureau, remplir le bon formulaire, n'est déjà pas simple pour une personne valide. Imaginez alors ce que peut vivre un étudiant mal voyant, sourd ou invalide, pour atteindre ces services indispensables à l'accès à l'enseignement supérieur.

Le programme lancé par la FAGE « Accessibilité à l'enseignement supérieur » vise à mobiliser les associations étudiantes et les étudiants eux-mêmes en faveur d'un enseignement supérieur accessible à tous.

L'action « *Lutter contre les discriminations* » cherche à sensibiliser aux différentes discriminations que les étudiants peuvent subir à l'université au cours de leurs études. Elle a notamment pour ambition de faire changer les représentations des étudiants et des différents acteurs de l'enseignement supérieur sur les étudiants en situation de handicap.

La loi du 11 février 2005 sur la participation des personnes en situation de handicap impose une ouverture du monde universitaire et une adaptation des locaux mais aussi des moyens mis en place aux étudiants en situation de handicap afin de leur :

- permettre d'accéder à l'enseignement supérieur ;
- assurer une formation au même titre que celle des autres étudiants ;
- garantir une meilleure réussite jusqu'au diplôme.

Ainsi, la loi définit « *les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, qu'ils soient la propriété de personnes privées ou publiques, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées quel que soit le type de handicap...* » (Art. L. 111-7).

Force est de constater que depuis 2005 des avancées ont eu lieu dans l'accessibilité à l'enseignement supérieur :

- mise en place d'une structure d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés au sein de chaque université ;
- poursuite des études dans tous les niveaux du cursus universitaire ;
- réalisation de diagnostic et de travaux de mise en accessibilité ;
- rédaction d'outils d'aide méthodologique et d'information (guide de l'accueil de l'étudiant handicapé à l'université).

Mais beaucoup reste encore à faire sur le terrain et des différences existent entre les universités. D'importantes avancées doivent notamment être faites au niveau des handicaps sensoriels. Par exemple, un étudiant peut réussir à accéder à la bibliothèque universitaire, mais ne pas avoir accès à un article, car ce dernier ne sera pas traduit en braille ou parce que des bénévoles lecteurs ne seront pas disponibles aux mêmes créneaux horaires que lui. Cet étudiant ne bénéficie donc pas des meilleures conditions d'étude qu'un autre étudiant pour suivre un cursus universitaire.

1. Structure d'accueil de l'établissement

La structure est le premier endroit où aller et le point de départ pour le futur étudiant en situation de handicap. Elle est un des lieux privilégiés qui permettent aux étudiants d'exprimer leurs besoins. Elle en dresse ensuite une analyse et fait le lien entre les différents acteurs qui ont prise sur le déroulement des études de l'étudiant handicapé : sa famille souvent, les autres étudiants, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), le personnel administratif, les enseignants, les prestataires de services, le service universitaire de médecine préventive, les services des stages, le service de l'orientation (SCUIO) et aussi les services de la vie étudiante et ceux en charge de l'organisation des examens, etc.

2. L'accessibilité physique

Ce sont les aménagements mis en place pour que les étudiants en situation de handicap puissent se déplacer facilement dans l'établissement et de façon autonome. Les plus courants sont les aménagements pour le handicap moteur, tels que des rampes, des ascenseurs ou des portes automatiques.

De nombreuses autres facilités pour les étudiants en situation de handicap sont ou devraient être aménagées dans les campus, afin de permettre notamment aux étudiants atteints de handicap sensoriel d'accéder aux bâtiments. Il existe plusieurs possibilités : on peut par exemple aménager des mains courantes dans les escaliers, poser des revêtements au sol différenciés qui soient détectables par les cannes des non-voyants pour les avertir des changements ou installer des boucles magnétiques dans les amphithéâtres pour les déficients auditifs, etc.

3. L'accessibilité aux savoirs

En plus d'aménagements physiques, les différents types de handicap nécessitent des adaptations tant dans le suivi des cours que dans l'organisation des examens et des cursus.

Déjà beaucoup d'universités ont mis en place des actions de tutorat, des soutiens techniques et ont été contraintes de procéder à des aménagements rapides de locaux.

Le tutorat – soutien

Le tutorat et le soutien sont le plus souvent mis en place par la structure d'accueil ou le chargé d'accueil des étudiants handicapés, en collaboration avec les enseignants des matières suivies par l'étudiant. En effet, certains étudiants ne peuvent par exemple pas prendre de notes, ou dans le cas de déficiences auditives, ne peuvent pas assister aux cours en raison des interférences entre leurs prothèses auditives et les systèmes audio des salles de cours ou des amphis.

Habituellement, le tutorat et le soutien sont assurés par des étudiants de la même formation.

En ce qui concerne le soutien, il peut être assuré par les enseignants eux mêmes.

Soutien technique

Les établissements font des investissements importants pour répondre aux besoins des étudiants en fonction de leur handicap :

- acquisition de matériels pour les étudiants ayant une mobilité réduite de la main, comme les logiciels qui accélèrent la frappe sur ordinateur avec un clavier virtuel sur écran,
- acquisitions d'écrans grand format, postes informatiques adaptés braille, etc.
- mise en ligne de cours ou de travaux dirigés, etc.

Réussite : examens et concours

Pendant les examens, les étudiants en situation de handicap peuvent avoir des difficultés diverses qui empêchent le bon déroulement de ceux-ci.

C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place des aménagements particuliers à chaque situation de handicap en fonction de la demande de l'étudiant concerné.

Les aménagements sont variables d'un type de handicap à l'autre, et en fonction de la nature de l'épreuve. Pour leur mise en place, l'étudiant en situation de handicap doit informer le médecin habilité du SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé).

Ainsi l'étudiant peut bénéficier du :

- tiers temps (une majoration du temps d'examen),
- d'un agrandissement ou d'une traduction (braille) des sujets,
- d'une salle à part,
- d'un secrétaire aux examens pour la retranscription écrite dans le cas où l'étudiant ne peut pas écrire,
- il peut aussi avoir recours à un spécialiste en langage des signes afin d'avoir une reformulation du sujet (les déficients auditifs n'ont souvent pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendantes, ce qui entraîne des difficultés de compréhension),
- de l'utilisation d'aides techniques (micro-ordinateurs, etc.).

4. Participation à la vie étudiante

Se nourrir et se loger

Pour tous les étudiants, qu'ils soient valides ou pas, bien se loger et se restaurer pendant ses études est primordial.

Pour cela, le CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires) est un partenaire indispensable à la recherche de logement des étudiants en situation de handicap. En effet, il est possible d'accéder à travers les CROUS de chaque région à des logements conformes, aménagés pour le handicap moteur uniquement, ou situés au rez-de-chaussée, près du campus. Cela dépend bien sûr de chaque région et de chaque CROUS.

Il est important de savoir que, contrairement aux idées reçues, il n'est pas nécessaire d'être boursier pour avoir accès à un logement.

C'est aussi en fonction de l'implication des campus dans l'accessibilité des locaux que les restaurants universitaires sont accessibles ou non aux étudiants en situation de handicap. Il existe également des aménagements spécifiques tels que l'aide du personnel du restaurant pour le choix des plats et pour porter les plateaux.

Les CROUS sont généralement assez ouverts et peuvent s'adapter selon le type de handicap (aménagements spécifiques ou accompagnement).

Sport et culture

Les activités culturelles et physiques proposées à l'ensemble des étudiants devraient être accessibles aux étudiants handicapés et ne pas apparaître comme discriminantes. En effet, qu'il s'agisse de pratique occasionnelle ou de pratique régulière, le sport est un instrument puissant de confiance en soi, d'équilibre et d'insertion sociale.

Les universités doivent donc mettre en place un service intra et inter-universitaire autour des activités physiques et culturelles. Les associations peuvent aussi avoir un rôle primordial à jouer dans cet aspect de la vie étudiante.

Au niveau sportif, les étudiants en situation de handicap ont la possibilité d'intégrer des cours avec les étudiants valides ou des cours réservés aux étudiants handicapés, en groupe ou individuels (tels que le basketball ou le tir à l'arc).

Au niveau culturel, il leur est possible de participer à des sorties culturelles sur le campus ou en ville (cinéma, théâtre, concerts, resto, sorties conviviales, ...), ou à des cours d'expressions artistiques tels que les arts plastiques (photographie, sculpture, ...), la musique, le chant, le théâtre, la danse, etc.

Certaines associations se sont créées sur les campus dans ce but. Renseignez-vous et faites-les connaître !

Pour ce qui est de l'accompagnement et du soutien pour les activités sportives d'étudiants en situation de handicap, une loi du code de l'éducation existe : « *L'organisation et les programmes de l'éducation physique et sportive dans les établissements d'enseignement supérieur tiennent compte des spécificités liées aux différentes formes de handicap. Les éducateurs et les enseignants facilitent par une pédagogie adaptée l'accès des jeunes handicapés à la pratique régulière d'activités physiques et sportives. Une formation spécifique aux différentes formes de handicap est donnée aux enseignants et aux éducateurs sportifs, pendant leurs formations initiales et continues* » .

1. Les organismes et personnes ressources

1. Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Dans chaque département, une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est créée et offre un accès unique aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées. La maison départementale des personnes handicapées exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille.

Les missions :

- La MDPH informe et accompagne les personnes handicapées et leur famille dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution.
- Elle met en place et organise l'équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne sur la base du projet de vie et propose un plan personnalisé de compensation du handicap.
- Elle assure l'organisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie et le suivi de la mise en œuvre de ses décisions, ainsi que la gestion du fonds départemental de compensation du handicap.
- La MDPH reçoit toutes les demandes de droits ou prestations qui relèvent de la compétence de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
- Elle assure le suivi de la mise en œuvre des décisions prises et organise une mission de conciliation par des personnes qualifiées.
- Elle organise des actions de coordination avec les dispositifs sanitaires et médico-sociaux et désigne en son sein un référent pour l'insertion professionnelle.
- Elle met en place un numéro téléphonique pour les appels d'urgence et une équipe de veille pour les soins infirmiers.

2. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Créé par la loi du 30 juin 2004, ce nouvel établissement public administratif a vu ses missions précisées et renforcées par la loi du 11 février 2005 et a pour mission de :

- Financer l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps.
- Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation.

La CNSA accompagne la mise en place, depuis le 1^{er} janvier 2006, des MDPH dans chaque département. Elle joue donc un rôle essentiel dans l'animation du réseau des MDPH, en permettant en particulier l'échange d'expériences et d'informations entre les départements.

3. La structure d'accueil de l'université

La structure d'accueil, parfois « Cellule handicap » ou « Service handicap », est l'endroit où l'étudiant en situation de handicap est guidé dans son université. C'est généralement le premier contact à prendre quand on arrive dans l'enseignement supérieur, puisqu'elle fera le lien avec d'autres structures, telles que les Maisons Départementales des Personnes Handicapées, les enseignants, les associations étudiantes et toutes les composantes de l'université.

4. Le président d'université

Selon l'article 20 de la loi du 11 février 2005, « les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études ».

Le président est chargé de remplir cette obligation. Il est également responsable de l'accessibilité des bâtiments et de l'accessibilité au savoir. Il préside les commissions d'achats.

5. Les CROUS

Beaucoup de Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires, sous l'impulsion de leur tutelle nationale (CNOUS), ont engagé des initiatives de mise en accessibilité des résidences et restaurants universitaires.

6. Les associations étudiantes

Certaines associations étudiantes sont déjà investies depuis plusieurs années dans la problématique du handicap en offrant à l'étudiant en situation de handicap des prestations de service et en aidant à l'amélioration du bien-être de ces étudiants. Ces associations ont un rôle reconnu dans les domaines sportif, culturel, social, etc.

Les autres associations étudiantes ont aussi un rôle de plus en plus essentiel, puisque ce sont des lieux de socialisation importants où les étudiants en situation de handicap doivent être accueillis.

Mais au final, n'importe quelle association ou un de ses étudiants membres peut aider en donnant des notes de cours, en prévenant un étudiant en situation de handicap d'un changement de salle ou d'horaire qu'il n'aurait pas pu noter, entendre ou voir etc. Nommer une personne ressource dans votre association pour se faire est un acte civique et citoyen qui relève de la solidarité entre étudiants et qui doit être encouragé !

Par ailleurs, les étudiants en situation de handicap s'engagent ! Ils peuvent notamment s'impliquer dans une association étudiante. Penser à leur communiquer l'information car ils ne l'ont pas toujours.

2. Les adaptations possibles



1. Handicap visuel

Selon le degré du handicap, certains sens peuvent se développer plus que d'autres. Quels sont les aménagements possibles afin d'aider les étudiants en situation de handicap visuel à développer leurs capacités à s'adapter et à être autonomes dans leur campus ?

- **Ouïe**

Les personnes en situation de handicap visuel se repèrent naturellement grâce à des repères sonores déjà existants, ou bien à travers des repères artificiels à mettre en place : haut parleur, bornes sonores, fontaines.

- **Toucher et canne longue**

Information en Braille

Marquage en relief

Systèmes vibrants

Bandes d'éveil de vigilance perceptible au pied ou à la canne

Changement de structure de revêtement

Bandes de guidage au sol pour résoudre les problèmes de cheminement

Main courante dans les escaliers

Transformer les obstacles dangereux en obstacles gênants, facilement décelables à la canne.

- **Contraste**

Les contrastes sont un appui visuel important pour les personnes malvoyantes. Ainsi, la première et la dernière marche d'un escalier doivent être visibles aussi bien à la montée qu'à la descente.

Il peut aussi y avoir des bandes de cheminement ou de guidage par contraste et un éclairage spécifique assez fort mais non éblouissant.

Pour les annonces, les informations et la signalisation, il vaut mieux choisir des couleurs de lettres contrastées par rapport au fond.

- **Eclairage**

Les campus peuvent aménager des bandes lumineuses de cheminement ou des plots successifs, mais l'éclairage ne doit pas être éblouissant et doit éviter les reflets.

Des doubles bandes lumineuses sont aussi nécessaires avant et après l'escalier.

- **Signalétique**

Position des panneaux à hauteur de visibilité

Contraste par rapport au fond (éviter le ton sur ton)

Taille des lettres

Graphisme simple et clair

Les informations doivent être doublées par des signaux sonores

- **Mémorisation**

Les repères permanents sont des éléments précieux à mettre en place pour les personnes en situation de handicap visuel, car ils permettent la mémorisation du circuit.



2. Handicap auditif

La compensation du handicap chez les déficients auditifs peut aussi se faire de différentes façons en utilisant la langue des signes, la lecture labiale, un appareillage auditif, le langage parlé complété, etc.

- **Signaux lumineux**

En ce qui concerne les aménagements possibles, en dehors de l'appareillage auditif, il existe d'autres aides techniques destinées à percevoir les sons grâce à des signaux lumineux ou vibratoires couplés. Ainsi, par exemple, les alarmes de sécurité peuvent être couplées à des alertes lumineuses.

- **Besoin de transparence**

Afin d'aider les étudiants ayant des déficiences auditives, il est préférable d'atténuer au maximum les bruits de fond et de favoriser la perception visuelle afin de minimiser la sensation d'enfermement sur soi, en laissant par exemple les portes ouvertes. Les panneaux d'affichage et la signalétique directionnelle doivent être visibles et clairs.

Ce handicap provoque aussi des troubles de l'équilibre. C'est pourquoi les escaliers avec main courante, marches antidérapantes, guides visuels sont un plus dans l'aide matérielle à apporter aux personnes en situation de handicap auditif.

Il existe par ailleurs, plusieurs aménagements et appareils à utiliser, tels que les appareils auditifs ou les boucles magnétiques ainsi que du matériel audio-visuel pour malentendants.

Voici quelques exemples d'aménagements avec appareillage auditif :

- **La boucle magnétique**

À la sortie d'un amplificateur, les sons sont « transportés » sous forme électrique. Ce courant électrique induit un champ magnétique. Il suffit alors de placer un circuit récepteur passif dans le champ pour transférer l'énergie par induction et récupérer le son.

La source peut être tout dispositif de sonorisation (micro, télévision...). Le courant est véhiculé par un cordon qui fait le tour d'une salle. Le récepteur est l'appareil auditif disposant d'une position spéciale T (pour téléphone). L'intelligibilité est améliorée car le son transmis est de très bonne qualité.

- **Le micro F.M.**

Le système FM comprend un émetteur qui transmet la voix de l'orateur par ondes radios vers un récepteur audio ajouté à l'appareil auditif (aide auditive ou implant). Il améliore la compréhension en milieu bruyant et s'avère particulièrement intéressant pour l'enseignement. Le récepteur peut maintenant être de très petite taille et s'adapter directement au contour d'oreille.

Quelques attitudes à avoir :

Grâce à la lecture labiale, les déficients auditifs peuvent comprendre une partie du message oral mais cette compréhension se trouve limitée par la similitude des images labiales, leur variabilité d'un interlocuteur à un autre.

Cette perception visuelle peut s'améliorer si l'émetteur du message prend quelques précautions :

- ralentir son débit de paroles, sans exagérer l'articulation et en préservant l'entité des mots,
- ne pas se placer à contre-jour,
- ne pas se déplacer en parlant,
- ne pas parler les mains devant la bouche ou en tournant le dos,
- attirer l'attention de la personne avant d'émettre le message,
- la communication peut aussi être gestuelle, du mime à la langue française des signes.



3. Handicap moteur

Les aménagements matériels possibles pour les étudiants en situation de handicap moteur qui ont des difficultés à se déplacer sont multiples.

Voici les plus fréquents :

- Rampes d'accès dont l'inclinaison ne doit pas dépasser 5 % avec des paliers de repos obligatoires en haut et en bas de chaque plan incliné.
- Des places de parking spécialement aménagées et signalées pour les personnes handicapées dont la largeur doit être au minimum de 3,30 m.
- L'entrée du bâtiment doit être facilement repérable par tous et accessible.
- Ascenseurs avec boutons et commandes accessibles.
- Portes automatiques avec bandes contrastées si les portes sont des vitres, afin d'éviter les chocs frontaux ou portes à poignées facilement manœuvrables et accessibles. La largeur des portes ne doit pas être inférieure à 0,90 m.
- Couloirs et chemins doivent être accessibles sans obstacles gênants, avec une largeur minimale de 1,20m.
- Surface de sol plane et non glissante, ou avec un dénivelé égal ou inférieur à 2cm.
- Toilettes accessibles et correctement aménagées.
- Panneaux d'affichages et signalétique accessibles.
- La hauteur des commandes manuelles ne doit pas excéder 1,30 m.
- Le nez des marches d'escalier doit être contrasté et antidérapant, et l'escalier doit comporter une main courante de chaque côté.
- Espaces de manœuvre libres d'obstacles et accessibles.

Exemple de mise en place d'aménagements

L'IUT 1 de Grenoble a procédé pendant les vacances d'été au déplacement, du 1er étage au rez-de-chaussée, d'un laboratoire pour permettre à un étudiant en fauteuil roulant de suivre les travaux pratiques. Des toilettes ont dû être aménagées également pour lui permettre de pratiquer ses sondages. Toute l'équipe de l'IUT, (directeur, enseignants, personnels techniques, ingénieur hygiène et sécurité..), s'est mobilisée pour faire face à ces contraintes.

L'université de Limoges a procédé également à des déménagements de salles pour permettre à des étudiants handicapés d'assister aux cours. (extrait du Rapport sur la politique d'accueil des étudiants handicapés du ministère de l'éducation nationale)

Sensibiliser les étudiants en les mettant face aux réalités, qui démontrent qu'aujourd'hui l'enseignement supérieur n'est pas adapté aux étudiants en situation de handicap puisque ceux-ci tendent de façon significative à désertter les campus.

1. Accompagnement

L'objectif est donc de faire se mobiliser tous les acteurs des campus, agir pour améliorer le quotidien de ces étudiants en situation de handicap, et travailler sur les représentations vis à vis des différentes déficiences, notamment pour les déficiences visuelles et auditives, qui sont souvent oubliées car moins visibles.

2. Actions de lobbying

En parallèle, favoriser l'intégration des étudiants en situation de handicap passe par un travail de concertation à mettre en place entre instances universitaires, élus étudiants, avec l'appui des associations étudiantes, sur la mise aux normes et l'adaptation des bâtiments et conditions d'études pour répondre aux besoins des étudiants en situation de handicap.

3. Sensibilisation

Les actions entreprises seront également essentielles pour sensibiliser les étudiants à la problématique générale de l'égalité des chances et de lutte contre les discriminations, pour leur permettre de prendre des initiatives citoyennes et solidaires au quotidien dans ce sens.

Cela permet également de déconstruire leurs représentations sur leurs capacités d'accès à l'enseignement supérieur et de réussite jusqu'au diplôme.

Enfin, cette action permet de créer de nouveaux liens de cohésion entre étudiants en situation de handicap et étudiants « valides ».

1. Accompagnement et accueil : montrez l'exemple !

1- Pour donner l'exemple : le **local de votre association** doit être le plus possible accessible aux étudiants en situation de handicap. Il doit donc être rangé et bien situé pour ne pas entraver le passage des étudiants handicapés.

2- Il est important que tous les **panneaux d'affichage** relatifs aux activités soient accessibles. Pensez à utiliser de gros caractères avec un contraste prononcé (blanc sur noir, etc.). Trouvez d'autres moyens de transmettre votre message, via internet, via une radio locale, par annonces en amphi, afin que l'information soit accessible à tous les étudiants.

3- Si le lieu d'une activité change, envisagez de placer non seulement un panneau d'affichage à l'emplacement initialement prévu, mais aussi une **personne pour réorienter** les participants.

4- Les **pages web** doivent aussi être accessibles aux étudiants malvoyants ou ayant un trouble d'apprentissage, car ceux-ci peuvent avoir des difficultés à consulter ces sites. Ils emploient souvent un lecteur de textes pour cette tâche, il faut que votre site soit parfaitement codé dans ce but. Incluez par ailleurs des descriptions textuelles de toutes les illustrations du site. Assurez-vous aussi que les couleurs employées présentent un bon contraste et que le texte soit de taille raisonnable.

Certains sites peuvent vous aider :

Pour les premiers pas pour rendre un site accessible, allez voir www.braillet.net.org/accessibilite, des recommandations sont aussi disponibles sur le site www.accessiweb.org

Mais également :

- www.la-grange.net/accessibilite/index.html
- www.mon-design-web.com/accessibilite.php : conseils basiques et utiles
- www.mon-design-web.com/handicap.php : raccourcis clavier

Et pour une évaluation gratuite de votre site selon les recommandations internationales :

- www.w3.org/WAI
- <http://jigsaw.w3.org/css-validator/about.html>
- <http://validator.w3.org>

5- Lors d'organisations d'événements festifs, culturels ou sportifs, pensez à l'**accessibilité de l'événement** pour que les étudiants en situation de handicap : soit pour y assister, soit pour y participer. Envisagez pour les bénévoles de leur confier des missions d'accompagnement ou d'orientation des personnes et pensez également à flécher l'accès aux ascenseurs et aux toilettes accessibles. Toutes les zones des installations et tout l'équipement devront être accessibles.

6- **Attitude et terminologie** face aux étudiants

Un étudiant en situation de handicap est généralement le mieux placé pour savoir quelles sont les techniques et adaptations qui lui conviennent car il est le mieux placé pour connaître son handicap.

L'objectif est de lui laisser le plus d'autonomie possible et de le laisser exprimer un besoin auquel vous pourrez essayer de répondre, en adoptant une attitude attentive et disponible à son égard.

On se demande souvent quelle terminologie employer. Il ne faut pas craindre de heurter la sensibilité d'un aveugle en utilisant le mot « voir » : un aveugle voit les idées et les concepts, autant qu'un sourd « entend » ce que quelqu'un veut dire ou qu'un utilisateur de fauteuil roulant se « promène » sur le campus. Restez naturels.

2. Mettre en place des animations

Une partie des associations étudiantes adhérentes à la FAGE sont déjà bien impliquées dans le projet handicap et dans ses actions de sensibilisation en s'impliquant chaque année dans le Téléthon notamment.

Cet événement annuel consiste pour ces associations à élaborer des parcours de sensibilisation afin de faire participer les étudiants ou les passants en leur faisant prendre conscience des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap, situation souvent difficile à vivre, tant à cause du regard des autres, qu'à cause de l'inaccessibilité des lieux les plus communs à tous.

Les animations, concrètement

Préparation d'une animation :

Si vous voulez que votre événement se passe au mieux, qu'il n'y ait pas (trop) d'imprévus et que les étudiants veuillent y participer en nombre, il faut que vous puissiez le prévoir à l'avance.

Le retroplanning détermine les échéances pour chaque étape de la construction de votre projet :

- Contacter la FAGE pour lui faire part de votre intérêt pour cette thématique. Elle pourra ainsi vous accompagner dans la réalisation de votre action, en vous aidant dans le montage du projet et en vous mettant des outils à disposition.
- Regrouper un nombre suffisant de bénévoles, pensez à solliciter impérativement des bénévoles en situation de handicap qui permettront de ne pas véhiculer de stéréotypes et veilleront à communiquer au mieux sur la réalité de leur situation, ce qu'une animation de quelques dizaines de minutes ne peut pas restituer.
- Planifier et préparer l'endroit où la / les animations auront lieu : dans le local de l'association, le hall de l'université ou la cafétéria, par exemple, un lieu très accessible évidemment.
- Penser à demander les autorisations nécessaires auprès de votre université pour l'utilisation des locaux et des lieux communs si les animations ne se font pas dans le local de l'association.
- Choisir plusieurs dates : vous pouvez monter votre animation à l'importe quel moment de l'année, à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées (le 3 décembre), lors de journées de sensibilisation aux différents handicaps, lors de la tenue de stands d'information de rentrée, lors de moments plus festifs à la cafétéria pour pouvoir créer des échanges ensuite, lors de vos activités habituelles...
- Rassembler le matériel et les outils nécessaires selon votre animation.
- Contacter les spécialistes d'associations spécialisées ou demander les contacts des partenaires de la FAGE, afin de les convier à votre animation, cela lui donnera plus de poids si vous voulez pointer un manquement, et ils pourront répondre à des questions plus expertes si besoin.
- Et surtout, communiquer sur l'événement à l'aide d'affiches, flyers. N'hésitez pas non plus à faire des annonces dans les amphis, etc.

Les outils disponibles à la FAGE :

- Affiche « *Tout le monde devrait avoir le droit de réussir ses études* » ;
- Flyer « *Cartographie ton campus* » à imprimer vous même selon vos besoins ;
- Kit de cartographie ;
- Communiqué de presse type (en annexe de ce kit) ;
- Demande d'autorisation type (en annexe de ce kit).

Ces outils sont à demander à la FAGE **au moins 3 semaines avant votre action** pour avoir le temps de communiquer dessus.

Contact : « Campagne handicap » à [solidarite\[at\]fage.org](mailto:solidarite[at]fage.org)

Important :

- Les animations sont à construire avec des étudiants en situation de handicap pour éviter de tomber dans la caricature et la stigmatisation.
- L'objectif est de créer le plus possible d'échanges entre tous.
- Faire ressortir l'aspect ludique de l'animation est important : c'est une action de sensibilisation et non l'expérience de toute une vie. Les participants découvriront et se rendront compte de la réalité d'une situation de handicap pendant un instant seulement !

Jeu de lecture labiale

Objectifs

Faire prendre conscience de la difficulté et de l'approximation de la technique de la lecture labiale pour les sourds et malentendants. En effet, plusieurs mots peuvent se ressembler s'ils sont prononcés sans aucun son. Cette animation sensibilise sur le fait qu'il faut savoir être patient et parler distinctement mais sans exagérer avec les personnes en situation de handicap auditif.

Description

Une personne doit bouger les lèvres en formant des mots, sans qu'aucun son ne sorte de sa bouche. Les participants doivent alors deviner le sens des mots uniquement en lisant sur ses lèvres.

Des variantes peuvent exister, mettant en scène plusieurs situations possibles qui peuvent témoigner de la gêne d'une personne ayant des déficiences auditives : lecture labiale à contre-jour, de côté, etc.

Matériel nécessaire

Pas de matériel spécifique pour l'animation en tant que telle. Pensez cependant à préparer vos phrases, en utilisant le message de la campagne notamment : « *Tout le monde devrait avoir le droit de réussir ses études* ».

Exposition tactile

Objectifs

L'objectif principal est de faire percevoir et expérimenter à travers un parcours tactile les difficultés qu'ont les personnes non ou mal-voyantes à se rendre compte de l'espace et des formes.

Description

Sur différentes tables ou colonnes éparpillées dans le style « musée », seraient disposées des sculptures (qui peuvent être des objets de votre choix, sous la condition que ce soit évidemment suffisamment en relief) placées dans des boîtes en carton ou en bois avec un trou assez grand pour y passer la main. Les participants doivent les toucher, les décrire et les reconnaître sans les voir.

Matériel nécessaire

- Tables
- Sculptures ou objets de votre choix (par exemple des objets du quotidien, des jouets, des lampes...)
- Boîtes en carton ou en bois avec un trou pour passer une main

Initiation au braille ou à la LSF (Langue des Signes Française)

Objectifs

Il s'agit dans ces deux animations de faire connaître de nouvelles façons de communiquer aux participants. Cela leur permettra d'ouvrir leurs esprits en leur faisant reconnaître qu'il est difficile d'intégrer un mode de communication qui n'est pas le leur.

1- Initiation au braille

L'activité se fait avec l'aide :

- d'un spécialiste, que vous pouvez contacter dans les associations spécialisées sur les handicaps visuels dans votre région ou demander un contact auprès de la FAGE à [solidarite\[at\]fage.org](mailto:solidarite[at]fage.org) ;
- d'une ou plusieurs personnes en situation de handicap visuel, idéalement des étudiants de l'établissement, afin que ce soit aussi un temps d'échanges et de connaissance de l'autre et de sa différence.

Un petit groupe de participants serait encadré par le spécialiste et par le référent de l'association en charge de l'animation qui va décider de l'orientation que peut prendre l'activité. Celle-ci peut se faire en deux temps :

- les étudiants en situation de handicap visuel pourront d'abord parler de leurs difficultés au quotidien et de leurs façons d'y pallier. Cette activité se veut un moment d'échanges, les participants peuvent donc poser des questions ;
- l'initiation au braille se fera grâce à des documents distribués aux participants, avec les étudiants mal / non voyants et le partenaire associatif. Ces documents sont simples et permettront une compréhension facile de la méthodologie à adopter. Les exercices à mettre en place sont à organiser en avance avec le spécialiste qui a sa propre méthodologie d'enseignement.

Matériel nécessaire

- Un document en braille sera disponible dans le kit FAGE.
- De plus, les associations spécialisées sur le handicap visuel que vous aurez contactées peuvent parfois prêter des documents intéressants dans le cadre d'une sensibilisation (alphabet en braille, livres, textes, ...).

2- Description initiation à la LSF (Langue Française des Signes)

L'initiation à la LSF peut se faire de la même façon que l'activité d'initiation au braille, en intégrant le handicap auditif au lieu du handicap visuel.

Ainsi, l'initiation se fait avec l'aide :

- d'un spécialiste que vous pouvez contacter dans les associations spécialisées sur le handicap auditif de votre région ;
- d'une ou plusieurs personnes en situation de handicap auditif, idéalement des étudiants de l'établissement, afin que ce soit aussi un temps d'échanges et de connaissance de l'autre et de sa différence.

Le début de l'activité peut être consacré à un temps d'échanges entre les étudiants en situation de handicap auditif et les participants, puis continuer par l'initiation qui peut éventuellement intégrer :

- du vocabulaire en LSF (signaire) ;
- le placement, la configuration et les expressions du visage ;
- l'iconicité (expression par les images).

Le programme est cependant à voir avec le spécialiste.

Matériel nécessaire

Il n'y a pas besoin de matériel spécifique pour cette activité. Des documents peuvent toutefois être fournis par l'association contactée dans un but de sensibilisation et d'apprentissage.

3. D'autres possibilités d'animations s'offrent à vous !

En voici encore quelques exemples :

- Parcours handisport en fauteuils roulants délimités avec obstacles ;
- Parcours sensoriels sur :
 - la déficience visuelle : avec des lunettes opacifiantes, lunettes qui diminuent la vision centrale ou périphérique, bandeaux occultants, etc. La FAGE en a quelques paires qu'elle peut vous mettre à disposition,
 - et la déficience auditive : écouteurs avec bruits ambiants augmentés, altération des fréquences de sons (voir avec des prothésistes ou des ingénieurs sons), fi lm sans son, etc.
- Ateliers modelage dans le noir ;
- Petits déjeuners en aveugle.

Action phare du réseau **« Cartographie ton campus »**

Il s'agit d'évaluer l'accessibilité des lieux aux étudiants en situation de handicap dans les campus et les endroits de vie étudiante selon plusieurs critères prédéfinis : conditions d'accessibilité physique aux bâtiments, l'accessibilité aux savoirs et l'accessibilité à la vie étudiante (associative et sociale).

Chacun va pouvoir ajouter sa pierre à l'édifice en répertoriant une partie des lieux de la vie quotidienne et agir de la façon la plus concrète qui soit pour l'accès des étudiants en situation de handicap à l'enseignement supérieur.

Ce procédé se veut simple et efficace. Les informations obtenues seront mises en ligne sur le site internet de J'accède.com, partenaire de la FAGE sur la thématique du handicap et de l'accessibilité à l'enseignement supérieur.

Organisation

Il est possible d'organiser l'action de cartographie de plusieurs façons :

- soit en mettant en place une journée ou une demi-journée lors de laquelle les étudiants se mobilisent en masse dans le campus pour répertorier les endroits accessibles.
- soit en les invitant tout au long de l'année à cartographier les lieux qu'ils fréquentent, qu'ils ont connu, ou qu'ils viennent de découvrir...

Comment ça marche ?

Avant tout, il convient d'avoir créé un compte individuel ou collectif (au nom de l'association) sur le site de J'accède.com (www.jaccede.com/accessible-places) afin que vous puissiez répertorier les différentes informations.

Il existe deux possibilités :

- soit de télécharger l'application I phone, Androïde ou smartphone depuis un téléphone ou directement depuis le site internet de J'accède.com : www.jaccede.com/accessible-places/ Les données seront ainsi directement en ligne une fois connecté au compte.
- soit de télécharger et d'imprimer la « fiche de lieu » depuis le site internet de Jaccède.com, de compléter ce document et ensuite de rentrer les données sur le site internet de J'accède.com, en vous connectant à votre compte le jour même ou dans les jours qui suivent.

Action phare du réseau **« Cartographie ton campus » (suite)**

Une fiche doit être remplie par bâtiment. Il peut s'agir aussi bien de :

- Bâtiments de cours
- Bibliothèque Universitaire
- Restaurant Universitaire
- Sport, loisirs (terrain de sport, piscines, musées, ...)
- Sorties (bars, restaurants, ... aux alentours du campus)

Les informations demandées sont destinées à évaluer les bâtiments et leur accessibilité aux personnes en situation de handicap moteur et sensoriel. Pour ce faire les étudiants réalisant cette cartographie doivent se mettre dans la situation de personnes souffrant de ces types de handicap et idéalement en collaboration avec un ou plusieurs étudiants en situation de handicap. Ceci permettra également d'intégrer ces étudiants souvent marginalisés et d'écouter leurs propositions quant à l'amélioration des lieux.

De quel matériel avez-vous besoin ?

- Application Smartphone ou fiche de lieu
- Un mètre
- Un plan

Vous avez la possibilité d'acheter un kit complet (matériel pour 3 personnes) auprès de J'accède.com, comprenant sur des fiches de lieu, des flyers de l'association, des stickers à coller sur les vitrines, une casquette, un mètre, un plan, des fiches de sensibilisation, un argumentaire à destination des commerçants.

Comment remplir la fiche ?

La fiche se découpe en 3 parties :

- **Information** comprenant à la fois le type de lieu, les coordonnées postales, téléphoniques et internet et une description

S'il s'agit d'un établissement d'enseignement supérieur, la description peut mentionner des éléments en lien avec la partie pédagogique, par exemple :

- Présence d'une mission handicap
- Tutorat existant
- Présence d'accompagnateurs
- Matériel spécifique
- Aménagement pour les examens

- **Accessibilité** des locaux à la fois pour les personnes à mobilité réduite mais aussi pour celles ayant une déficience sensorielle. Des cases sont à cocher en fonction des paramètres du lieu.

- **Notation** concernant l'accueil et l'accessibilité

Action phare du réseau
« Cartographie ton campus » (fin)

Pour en savoir plus

Afin que l'action soit la plus simple et la plus complète possible, vous trouverez en annexe une fiche organisation. Ce document aide les associations désireuses de mener à bien cette activité, à organiser l'événement dans leur université selon les possibilités, en prenant en compte toutes les grandes étapes à ne surtout pas sauter comme la communication ou l'évaluation du nombre de participants.

Vous avez aussi la possibilité de télécharger une formation en ligne sur le site de J'accède.com en cliquant sur le lien suivant : http://www.dailymotion.com/video/x10sd09_formation-journee-de-l-accessibilite_webcam

Le téléchargement peut prendre quelques minutes. Cette vidéo présente notamment le déroulement de la **Journée de l'accessibilité**, les outils du kit, comment les utiliser, les critères d'accessibilité...

Tout est donc à votre disposition pour organiser efficacement l'opération cartographie. N'hésitez pas à monter ce projet ! Cela renforcera la solidarité au sein de l'université entre les étudiants valides et les étudiants en situation de handicap, vous ferez bouger les à-priori et vous ferez également prendre conscience au corps enseignant et aux entités administratives de votre établissement qu'il y a encore beaucoup de choses à faire pour que tout le monde puisse réussir ses études dans les meilleures conditions possibles.

En 2015, la Nuit de l'accessibilité se déroulera le vendredi 13 juin et la Journée de l'accessibilité le samedi 10 octobre.

Une seule adresse pour plus de renseignement et commander les outils :
[solidarite\[at\]age.org](mailto:solidarite[at]age.org)

Le monde universitaire souffre d'inadaptation et très peu de personnes s'investissent pour une meilleure prise en compte des attentes des étudiants en situation de handicap. Les élus étudiants de par leur proximité, leur présence et leur disponibilité ont la possibilité de faire avancer ces questions. Pour cela ils se doivent d'être informés mais aussi de porter des positions cohérentes et réalistes.

1. Le lobbying

Les élus étudiants sont les représentants de tous les étudiants au sein des conseils dont ils sont membres. Par leur voix des revendications peuvent être portées et entendues. Pour faire avancer ces problématiques ils devront mener des actions de lobbying.

Pour cela des interventions et des motions sont nécessaires afin de déclencher une véritable prise de conscience et permettre enfin aux étudiants en situation de handicap, de pouvoir mener à bien leur cursus et leur projet personnel. Mais ils devront également être capables de comprendre les problématiques et se tenir informés des avancées et de l'actualité dans ce domaine.

2. Ce que les élus étudiants peuvent mettre en place

Afin de développer ou compléter une politique institutionnelle pour l'accueil et la réussite des étudiants en situation de handicap, les élus étudiants peuvent appuyer :

- La création ou l'adhésion aux « commissions handicap » si celles-ci sont déjà existantes au sein des universités, composées des étudiants en situation de handicap, des élus étudiants, du chargé d'accueil mission handicap, du référent MDPH, de structures associatives selon leur présence sur le site, des instances universitaires. Ces commissions auraient pour but d'instaurer le projet de cartographie, le choix des priorités, les recommandations pour CA, le suivi de la mise en place des décisions du CA, l'évaluation, etc.
- Le lobbying des élus CA et CEVU pour l'inscription d'objectifs en termes d'environnement, d'encadrement et de pédagogie dans les contrats quadriennaux des universités, et de construction dans les CPER, à partir des guides d'accessibilité existants ou créés et l'évaluation des besoins et priorités locales,
- Le lobbying des élus CROUS pour faciliter l'adaptation et l'accès aux Cités U et aux aides sociales, à partir des guides d'accessibilité existants ou créés et l'évaluation des besoins et priorités locales.

Rôle des élus :

- Reprendre le positionnement énoncé ci-dessus et demander, avec les associations étudiantes, la mise en place de « commissions handicap » au sein de l'établissement et assurer la présence d'au moins un élu CA, un élu CEVU.
- Au sein de cette commission :
 - Appui à la réalisation de la cartographie pour mesurer l'accessibilité et les ressources de l'université, puis la définition d'objectifs en termes d'accessibilité de l'établissement pour les étudiants en situation de handicap.
 - Lobbying pour l'inscription de ces objectifs dans les contrats quadriennaux de l'établissement avec évaluation d'un budget
 - Suivi de la répartition des rôles de chacun, dont ceux des associations étudiantes et associations spécialisées pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap (ex : Handisup)
 - Suivi participation au processus d'évaluation.

Agir

IV. Pour aller plus loin

Textes ressources

- **Textes de la loi du 11 février 2005**

www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=57765C4F69DF5DE86245F4D00A234C5D.tpdjo02v_3?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=20120814

- **Guide de l'accueil de l'étudiant handicapé à l'université – CPU**

www.cpu.fr/uploads/tx_publications/Guide_Handicap.pdf

- **Charte Universités / Handicap**

www.handi-u.fr/cid60268/nouvelle-charte-universite-handicap.html

- **Charte Grandes écoles / Handicap**

fedeeh.org/sites/default/files/documents/Charte_CGE_Handicap_23-05-2008.pdf

Organismes et personnes ressources

- **Association J'accède.com** : *guide des lieux accessibles pour le handicap moteur*

www.jaccede.com

- **APF : Association des Paralysés de France** (*handicap moteur*)

www.apf.asso.fr

- **AFM-Téléthon : Association Française contre les Myopathies**

www.afm-france.org

- **GIAA : Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes**

www.giaa.org

- **Droit au Savoir** : *pour les jeunes en situation de handicap étudiants ou en formation professionnelle*

www.droitausavoir.asso.fr

- **ONISEP**

www.onisep.fr/Scolarite-et-handicap/

- **ANPEDA : Fédération des parents ayant un handicap auditif**

www.anpeda.fr

- **Handi U**

www.handi-u.fr

Liens utiles d'associations spécialisées

- **Association Air** sur le handicap visuel avec des simulations de maladies visuelles en ligne

www.airhandicap.org

Exemples d'actions de « missions handicap »

- **Mission handicap a Lyon 1, Claude Bernard**

<http://www.univ-lyon1.fr/vie-des-campus/mission-handicap/mission-handicap-594404.kjsp?RH=ACCUEIL>

- **Mission handicap de Lille 2, Droit et Santé**

<http://www.univ-lille2.fr/vie-etudiante/la-mission-handicap.html>

- **Mission handicap de Rouen**

http://www.univ-rouen.fr/22582654/0/fiche_DEVE_pagelibre/

Et après les études ?

l'AFIJ, pour l'insertion des jeunes diplômés avec une partie spécialement dédiée aux jeunes diplômés en situation de handicap. www.jd-handicap.info

LETTRE DE DEMANDE D'AUTORISATION

LOGO

à Monsieur le Président
Université

A ..., le

Objet : demande d'autorisation pour l'organisation d'une activité autour du handicap.

Monsieur le Président,

« XXXXXXX » est une association qui (présenter l'association, son nombre d'adhérent, son lien avec une fédération et la FAGE, ses activités ...)

L'accessibilité des étudiants en situation de handicap à l'enseignement supérieur fait partie d'une des préoccupations étudiantes pour laquelle notre association s'investit.

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » impose l'adaptation des locaux et des moyens pour une meilleure intégration et une meilleure réussite des étudiants en situation de handicap. Face à l'ampleur de cette obligation et aux efforts qui restent à fournir, notre association « xxxxxxx » souhaite organiser un événement visant à sensibiliser les étudiants en général et à favoriser l'intégration des étudiants en situation de handicap.

[Présentez la ou les actions choisie(s) (cf. p 18 à 22 de ce kit) : activités de mise en situation, cartographie, ...]

Voici un exemple de présentation :

L'événement que nous avons choisi de mettre en place, est une action de cartographie. Celle-ci a pour but de répertorier les lieux accessibles et les moyens pédagogiques établis pour les étudiants en situation de handicap, qu'il soit moteur, auditif ou visuel. Cela permet ainsi d'avoir une idée précise de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire sur trois aspects :

- les bâtiments,
- le savoir,
- la vie étudiante.

L'objectif de cette action est de sensibiliser les étudiants bénévoles aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et de dresser un inventaire des améliorations qui peuvent être apportées.

Une fois les informations mises en ligne, la cartographie est un moyen de donner des renseignements aux futurs étudiants en situation de handicap à la recherche d'une formation qui puisse les accueillir.

Convaincu que cette action de solidarité ne vous laisse pas indifférent, nous sollicitons votre autorisation pour organiser cette ou ces action(s) dans (le / les bâtiment(s) x, toute la fac, ...) afin de mener à bien cet évènement et de lui donner toute la visibilité nécessaire.

Trois dates sont envisagées pour cette journée ou demi-journée que nous soumettons également à votre validation :

- XX XX 201X, de XXh à XXh
- XX XX 201X, de XXh à XXh
- XX XX 201X, de XXh à XXh

Restant à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour l'association
Le président

(VOTRE LOGO ICI)

(Ville), le (date)

ÉGALITE DES CHANCES : NE LAISSONS PAS DE COTE LES SITUATIONS DE HANDICAP

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » impose aux établissements d'enseignement supérieur l'adaptation des locaux et des moyens, pour une meilleure intégration et une meilleure réussite des étudiants en situation de handicap.

Suite au constat actuel qui démontre que beaucoup d'efforts sont encore à fournir, la (nom de l'association) organisera le (date + lieu + horaires) un événement visant à sensibiliser les étudiants et favoriser l'intégration des étudiants en situation de handicap.

Cette opération de solidarité, soutenue par la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes), a pour objectif de faire prendre conscience aux étudiants et aux acteurs universitaires des difficultés que rencontrent les étudiants en situation de handicap (moteur, auditif et visuel) à s'adapter à un enseignement supérieur pas ou peu aménagé.

[Présentez la ou les actions choisie(s) (cf. p 18 à 22 de ce kit) : activités de mise en situation, cartographie, ...]

Voici un exemple :

Une cartographie de (l'université, l'ufr, l'école, l'institut, des bâtiments X) sera réalisée, en prenant en compte aussi bien :

- l'accessibilité aux locaux ;
- les moyens pédagogiques mis à disposition des étudiants ;
- l'accessibilité à la vie étudiante (restauration, logement, transport, culture, loisirs...) pour les étudiants en situation de handicap, que ce soit dans l'établissement ou en dehors.

Etre étudiant c'est aussi bien se rendre en cours, passer des exams que rencontrer d'autres étudiants, manger au RU, sortir entre amis, pouvoir imaginer le boulot de ses rêves et refaire le monde.

Le handicap ne devrait pas être une cause d'échec dans l'enseignement supérieur : tout le monde devrait avoir le droit de réussir ses études !

Contact Presse :

(nom, fonction)

(Téléphone)

1 Remplir cette fiche sur place 2 Saisir les données sur www.jaccede.com 28

INFORMATIONS 27

CATÉGORIE

Type de lieu (ex. : restaurant) _____ 26

COORDONNÉES

Nom du lieu _____ 25

Adresse N° _____ Voie _____ 24

Code postal _____ Ville _____

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES 23

Site web http:// _____ Téléphone _____

E-mail _____ Horaires _____ 22

DESCRIPTION 21

ACCESSIBILITÉ 19

ENTRÉE

Accès Plain-pied Rampe Ascenseur / élévateur Ressaut (< 2 cm)
 1 marche : hauteur _____ cm. (max. 18 cm) 2 si 2 à 16 cm 3 si 16 à 18 cm 18

Ouverture de porte Manuelle Automatique 17

Largeur de porte _____ cm. (min. 70 cm) 2 si 70 à 89 cm 16

Obstacles à la porte d'entrée Pas de marquage sur porte vitrée Porte difficile à maintenir Poignée peu ergonomique 15

CIRCULATION

Circulation dans les allées Difficile Aisée 14

Accès en fauteuil à tout le lieu Total Partiel (préciser dans le champ DESCRIPTION) 13

Ascenseurs (dimensions de la cabine - largeur x profondeur) Grand (> 100x130 cm) Standard (environ 100x130 cm) Petit (< 100x130 cm) 2 13

Ascenseurs (adaptations) Annonce vocale des étages Chiffres en relief (ou braille) Commandes à hauteur de fauteuil 12

Guidage Visuel Tactile Sonore 12

Signalétique adaptée 11

SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Hauteur adaptée des comptoirs / guichets (70 à 80 cm) 10

Sanitaires Inaccessibles 3 Peu accessibles (de plain-pied mais pas adapté) 2 Aménagés 9

Personnel formé à l'accueil des personnes en situation de handicap 8

Personnel initié à la langue des signes 7

Boucle magnétique 6

Mobilier et équipements Amovible Adapté 5

Menu en braille 4

Activités adaptées aux personnes ayant une déficience Visuelle Auditive Mentale Motrice 3

Bornes automatiques adaptées 2

Distributeur automatique de billets adapté 1

EXTÉRIEUR

Trottoirs (obstacles) Sans abaissés Pavés Étroits (<120 cm) Dévers (pente latérale) 4

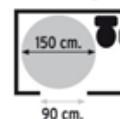
Enseigne suffisamment visible et lisible 3

Place GIG/GIC à proximité 2

Transports accessibles à proximité Précisez : _____

NOTATION

Accueil /10 Accessibilité /10



(VOTRE LOGO ICI)

(Ville), le (date)

FICHE ORGANISATION - OPERATION DE CARTOGRAPHIE: destinée aux associations étudiantes

Le projet vous intéresse :

Contactez la FAGE à solidarite@fage.asso.fr afin de nous faire part de votre projet. Nous pourrions ainsi vous conseiller dans la mise en œuvre de vos actions et vous mettre en relation avec des partenaires. Des formations peuvent avoir lieu durant les différents week-ends de formation.

En amont :

Pour l'organisation de l'action à date fixe, il vous faut :

- fixer une date

- prévoir une journée ou demi-journée
- définir les actions à mettre en place (mises en situation, actions de cartographie, stand de sensibilisation, conférence ...)
- prévoir la communication sur l'événement à l'aide de l'affiche de la campagne, des flyers et des annonces écrites et orales dans les amphithéâtres afin de regrouper le plus de bénévoles possibles.
- mobiliser des partenaires
- Identifier les moyens logistiques

L'action peut également se faire de façon isolée, tout au long de l'année. Chacun peut ainsi à tout moment répertorier les lieux accessibles de son campus.

Le jour même :

- Répartir les bénévoles idéalement en groupes de 2 ou 3, en intégrant si possible des étudiants en situation de handicap. Organisez vos groupes en procédant à une répartition par bâtiment.
- Chaque groupe devra être équipé d'un smartphone ou d'une fiche de lieu, d'un mètre et d'un plan.

Question pratique :

Comment organiser les groupes pour qu'il y ait une bonne répartition des évaluations de bâtiments et qu'il n'y ait pas de double évaluation d'un même lieu ?

Evaluer auparavant le nombre de groupes nécessaires pour que chaque bâtiment soit visité et noté (selon les campus).

L'association doit donc effectuer un travail antérieur à l'événement afin de savoir quels sont les bâtiments du campus à évaluer par les groupes le jour de l'opération Cartographie.

Cartographier les bâtiments hors-campus : resto U, bibliothèque, logements, bâtiments d'activité de la vie étudiante (restaurants, cafés, bars, cinémas, ...). Il est important que ces lieux soient aussi accessibles aux personnes en situation de handicap. Alors si vous en avez la possibilité, ne les oubliez pas !

Et après :

N'oubliez pas de remercier tout le monde à la fin de votre opération, et de mettre en ligne les données récoltées sur le site de J'accède.com <http://www.jaccede.com/accessible-places/> (pour les personnes qui ont complété les informations sur les fiches de lieu papier)

BONNE CARTOGRAPHIE A TOUS !!!

avec le soutien de :



Plus d'informations sur www.fage.org

[solidarite\[at\]fage.org](mailto:solidarite[at]fage.org)